

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2008-2009

Initiatives solidaires et création d'emplois

**Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers :

- 1^{er} décembre 2008
- 2 juin 2009

Mécénat Économie et Solidarités

Pourquoi cet appel à projets ?

Compte-tenu de la précarisation des emplois et de la fragilisation des conditions de travail, la Fondation de France souhaite soutenir des initiatives solidaires qui permettent de créer des emplois stables. Elle s'appuie pour cela sur l'existence d'une économie alternative, productrice de richesses tant sociales qu'économiques. Ces activités solidaires sont adaptées aux caractéristiques de leur territoire, construites de manière collec-

tive, elles apportent une réponse nouvelle à des besoins sociaux, tout en développant une réelle dimension économique.

Cet appel à projets vise à soutenir – parmi ces activités – celles qui sont susceptibles de recruter et professionnaliser des personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des postes qu'elles peuvent occuper durablement – favorisant ainsi une stabilisation dans un emploi de qualité.

Critères de sélection des projets

Le projet devra **simultanément** répondre aux quatre critères suivants :

1. le projet crée un service socialement utile sur son territoire

- il apporte une réponse à des besoins sociaux ou collectifs peu ou mal satisfaits,
- il concerne des publics fragilisés et/ou se développe sur un territoire en difficulté,
- il favorise la mixité et le lien social,
- il est construit à partir d'un diagnostic des besoins locaux et apporte une valeur ajoutée par rapport aux réponses existantes sur son territoire.

Les projets présentant un caractère innovant seront privilégiés.

2. le projet est participatif

- il s'appuie sur un collectif de personnes rassemblant usagers, salariés et bénévoles,
- ce collectif est associé à la définition, la production et l'évaluation du projet.

3. le projet crée des emplois stables de qualité

- il permet la création d'emplois stables – même si dans un premier temps, il fait appel à des contrats aidés – ou la pérennisation d'emplois aidés,
- les emplois offrent des conditions de travail de qualité (convention collective, formation, niveau salaire, temps de travail...),
- une attention particulière sera portée aux projets permettant le recrutement de personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi.

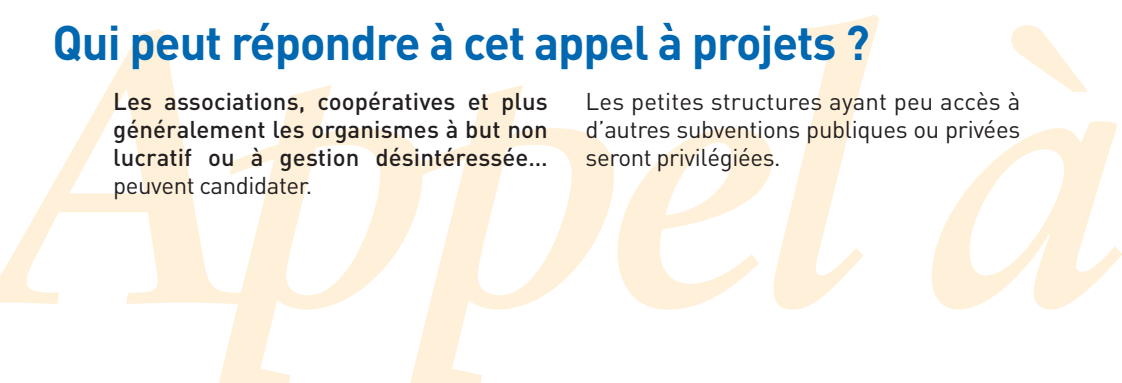
4. le projet a un caractère économique

- outre sa dimension sociale, il a une dimension économique : il est source de ventes de produits ou services,
- il recherche son équilibre financier en associant trois types de ressources : ressources propres, subventions, contributions en nature (bénévolat, dons, prêt de locaux).

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les associations, coopératives et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée... peuvent candidater.

Les petites structures ayant peu accès à d'autres subventions publiques ou privées seront privilégiées.



Quelles sont les initiatives concernées ?

A titre d'exemples, peuvent être concernés :

- les services accessibles à des personnes fragilisées : aide à la mobilité des demandeurs d'emploi, crèches collectives accessibles aux parents travaillant à des horaires atypiques, loisirs mixant publics handicapés et non-handicapés...
- la production de biens ou de services accessibles notamment à des personnes à faible pouvoir d'achat : coopératives d'achat ou de commercialisation de produits, recyclage et revente d'objets...
- les services collectifs favorisant le développement local de territoire en difficulté :

ludothèque itinérante en zone rurale, restaurant associatif dans un quartier sensible...

- les collectifs visant à mutualiser et pérenniser des emplois : groupements d'employeurs associatifs, coopératives d'activités et d'emplois innovantes...

Ne seront pas retenus :

- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale,
- les projets sociaux sans réel caractère économique,
- les projets « conventionnés » relevant de l'insertion par l'activité économique ou du travail adapté.

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- des manifestations ponctuelles
- le fonctionnement régulier des organismes
- les demandes concernant des difficultés financières, passagères ou chroniques
- la totalité du projet, des cofinancements étant demandés comme gage de pérennité
- les études de faisabilité (trop en amont pour apprécier si le projet correspond aux critères)
- les projets développant des actions se déroulant en dehors du territoire français

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention, annuelle ou pluriannuelle, dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet.

Elle peut financer une étude pré-opérationnelle, des investissements matériels et imma-

tériels, une aide ponctuelle au fonctionnement lors du démarrage du projet – à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible. Une centaine de projets sont soutenus en moyenne par an, pour un montant variant entre 5 000 et 30 000 €.



Agir pour l'environnement

Convaincue que la gestion raisonnée de l'environnement est l'affaire de tous, la Fondation de France propose aux organismes qui le souhaitent, une aide complémentaire pour pouvoir prendre en compte les impacts environnementaux du projet présenté. Principalement dédiée aux structures peu ou pas encore investies dans les enjeux environnementaux, cette aide est destinée à financer un appui technique ainsi que des actions de formation et sensibilisation.



Démarches participatives

Consciente des difficultés de mise en œuvre des projets participatifs auprès des publics en difficulté, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire. Elle est destinée à financer un appui méthodologique aux structures souhaitant engager dans le cadre du projet présenté une démarche favorisant la participation des plus exclus.

Attention : seules pourront être financées les demandes des organismes dont le projet aura été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives solidaires et création d'emplois ».

Comment répondre ?

Vous pouvez :

- télécharger le dossier de candidature sur **www.fondationdefrance.org** (rubrique : trouvez un financement)

- le demander à la délégation de votre région ou au siège de la Fondation de France à Paris – si vous n'êtes pas implantés sur le territoire d'une délégation (cf. carte ci-dessous)

France (hors délégations)

Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Bretagne

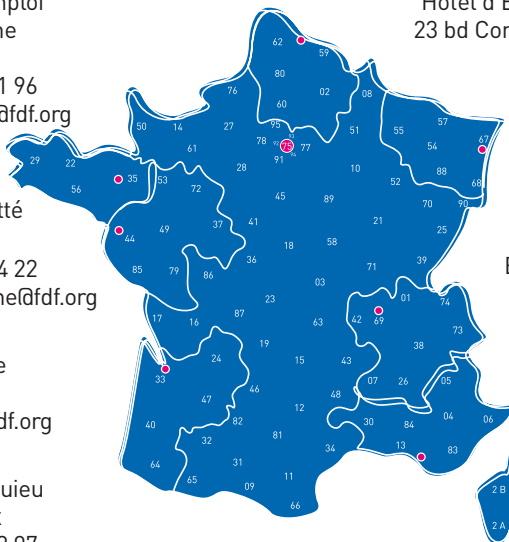
8 rue du Pré Botté
35000 RENNES
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 NANTES
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org



Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org

La Fondation de France est le trait d'union entre les donateurs et les personnes en difficulté. Elle soutient des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS

www.fondationdefrance.org